

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PARTIE DU QUESTIONNAIRE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS ACCESSIBLE AU PUBLIC

*Résultats de l'enquête présentés au Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa huitième session le 4 décembre 2020*

INTRODUCTION

1. À sa septième session tenue en 2019, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a examiné le questionnaire sur l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public présenté par l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets. Ce questionnaire vise à recenser les pratiques des offices de propriété industrielle sur le contenu, les fonctions et les plans futurs concernant l'information en matière de brevets accessible au public. L'équipe d'experts a découpé l'enquête en deux parties afin d'augmenter le nombre de réponses : la première partie contient un bref questionnaire destiné à récolter des informations de base et la seconde un questionnaire plus détaillé. Le CWS a approuvé la première partie du questionnaire, mais n'est pas parvenu à un accord en ce qui concerne la seconde partie du questionnaire, qui a été renvoyée à l'équipe d'experts pour un examen plus approfondi. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à la première partie de l'enquête. (Voir les paragraphes 197 et 201 du document CWS/7/29.)

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

2. En février 2020, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS.133 invitant les offices de propriété industrielle à répondre à la première partie de l'enquête sur l'accès public à l'information en matière de brevets. Les réponses ont été reçues durant le mois de juillet 2020. Le Bureau international, en tant que responsable de l'équipe d'experts, a examiné les réponses puis a partagé les résultats avec les membres de l'équipe d'experts pour examen. L'équipe d'experts présente le rapport ci-après au CWS pour qu'il l'examine et formule des observations. Les réponses à l'enquête sont disponibles à l'adresse https://www.wipo.int/edocs/mdocs/cws/en/cws_8/cws_8_item_10.zip. L'équipe d'experts prie également le CWS d'approuver la publication du résumé des résultats de l'enquête présenté ci-dessous, avec les réponses, sur le site Web de l'OMPI.

3. Le Secrétariat a reçu 60 réponses des États et organisations ci-après : Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Ukraine.

4. Cinquante-trois participants (88%) ont indiqué que leur office fournissait un accès en ligne à l'information en matière de brevets. Plus de 75% de ces participants fournissent un accès en ligne à des informations sur les données relatives à la priorité, la situation juridique, les demandes publiées, les brevets délivrés et leur bulletin officiel. Au moins la moitié des participants fournissent un accès en ligne à des informations sur les licences, les cessions ultérieures, les corrections et les extensions de la durée de validité des brevets (y compris les certificats complémentaires de protection). En revanche, parmi les informations accessibles en ligne, on trouve moins fréquemment les décisions de justice (40%), la consultation des dossiers (31%), les demandes non publiées (22%) et les informations sur les familles de brevets (19%).

5. Parmi les offices fournissant un accès en ligne à des informations sur la situation juridique, plus de 70% fournissent pour certaines années des données indiquant si le brevet a été délivré, s'il est en vigueur, des données sur les versements des taxes ainsi que des données sur les changements de titulaire. Plus de la moitié des offices fournissent des informations sur la date de l'entrée dans la phase nationale selon le PCT et les événements avant et après la délivrance du brevet, survenus à la suite de décisions de justice.

6. Pratiquement tous les offices (51) autorisent les utilisateurs à accéder en ligne à l'information sans identifiant de connexion. La majorité des participants mettent à jour l'information en matière de brevets de façon quotidienne, hebdomadaire ou bihebdomadaire (60-70% selon le type d'information), alors que certains procèdent à des mises à jour mensuelles (15-20%) ou en temps réel (10-15%). Cinquante-cinq offices (92%) fournissent les informations en matière de brevets en anglais et, dans la plupart des cas, dans une ou plusieurs autres langues du pays.

[Fin du document]